



Construire sur canalisations Eu/Ep

Par Guylevendeen

Bonjour,

Mon voisin va faire construire or mes canalisations EU/EP passent sous sa future maison, en a-t-il le droit? Précision, l'emplacement de ces canalisations a bien été indiquée sur l'acte lors de la vente

Merci de vos réponses